



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Type de contrat** : EAU / ASSAINISSEMENT. Référence Site :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMÉRATION** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMÉRATION**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 28 EAU 488580**

### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :  
Adresse :  
  
Code postal :  
Ville :  
Pays :

### DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMÉRATION  
Adresse : 11 avenue Émile Zola  
BP 225  
  
Code postal : 74105  
Ville : ANNEMASSE CEDEX  
Pays : FRANCE

### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

### **Type de paiement** :

Paiement récurrent/répétitif **Y**

### **Fréquence paiement et nb personnes** :

Prélèvement mensuel (10 échéances par an)

Nb personnes :

Prélèvement après la facture (2 fois par an)

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

## JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

### Rappel :

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMÉRATION**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMÉRATION**.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.